

CONSEIL municipal DU 1^{ER} AOUT 2022

Présents : Jacqueline LARTIGUE, Alain MICHEL, Patrick ANDRE, François AUDIGNON, Jean-Louis DOS SANTOS, Isabelle BERNARD, Amandine WIESNIEWSKY, Pascal BERNARD, Frédérique GALLITRE, Delphine LUMALE

Absents : Didier ROSEC, Didier LAMBERT (procuration à Frédérique GALLITRE), Sarah CASTILLO, Josiane GUILLON, Maxence PEYROU

Invité : Jacques PONS

Secrétaire de séance : Pascal BERNARD

PRESENCE ET INTERVENTION DE JACQUES PONS A SA DEMANDE.

Il souhaite participer à un groupe de travail concernant l'occupation du sol de la commune et à la culture du pin, sans aucune arrière-pensée.

Dans le cadre du groupe de travail, il semble intéressant de connaître les propriétaires sylviculteurs des principales surfaces de la commune pour connaître leurs objectifs économiques.

Il aborde ensuite les problématiques liées aux débits d'eau du Ciron et des rus qui s'y jettent. La sylviculture ainsi que les cultures de maïs intensives ne sont pas innocentes même s'il faut tenir compte du réchauffement climatique qui reste un paramètre.

ADOPTION DU PV DU 31 MAI

Adopté à 8 voix contre 2

L'opposition se plaint du manque de retranscription des débats et de ses arguments.

VENTRE DES TERRAINS DE LAFUE-LURET

La raison de cette urgence est la date du permis de lotir qui arrive à terme en septembre.

Jacqueline LARTIGUE rappelle qu'il y a eu 3 propositions. Celle du prétendant dont l'offre est la même qu'un 2^e potentiel acquéreur pour une superficie incluant la zone humide.

F. Gallitre demande ce qu'il en est le PLUI. Jacqueline LARTIGUE précise que le PLUI est statué 10 ans. A ce terme, il pourra être modifié avec l'accord de la CDC.

F. Gallitre demande quelle comparaison on peut faire entre le PLU et le PLUI. Jacqueline LARTIGUE explique qu'il y a eu une petite baisse des surfaces constructibles.

F. Gallitre demande quelle est l'intérêt de lotir ? pourquoi ne pas vendre les terrains construits ? Jacqueline LARTIGUE explique le refus de certaines subventions pour des projets communaux et de la nécessité d'avoir des financements pour les travaux.

F. Gallitre se plaint de l'absence de commissions et en particulier de la commission urbanisme.

Ces terrains sont en vente depuis près de 10 ans et ont enfin trouvé un potentiel un acquéreur par une commune qui s'est investie dans leur recherche.

Pascal BERNARD ajoute que des maisons construites sont des familles qui y habitent ce qui ne peut être que positif pour la commune et son école. L'ancienne municipalité a tenté de les vendre sans résultat. Cette municipalité y est parvenue.

1 abstention, 2 votes contre et 9 pour

ACCES AU CHARRON

La commune possède un terrain qui accède aux terrains de M. DUCASSE. Il a demandé l'autorisation d'accès à ses terrains. M. DUCASSE s'engage à faire et l'entretien des chemins par le vendeur et les riverains.

La délibération a pour objectif d'autoriser aux propriétaires d'accéder à leur propriétaire via ce chemin qui devient une servitude

11 votes pour

PARKING DU STADE

Le parking du stade fait l'objet de stationnement anarchique (fleurs, stationnement sur les espaces verts,...)

L'objectif est de limiter l'accès aux voitures. Les devis communiqués ont un coût d'au minimum de 7000 euros pour l'installation d'un portique. La décision a été prise d'effectuer ces travaux en interne pour limiter le coût. Des plots seront installés pour la largeur d'un véhicule. Des piquets bois seront également installés sur les espaces verts.

11 votes pour

RETROCESSION

Le département souhaite rétrocéder à la commune les parcelles (AM103 et AM4) anciennement appartenant à M. CAVALIER.

11 votes pour

QUESTIONS DIVERSES

La famille FAU a écrit à la commune pour céder les parcelles que la famille possède. La commune a transmis la demande de M. LAMBERT, qui souhaitait les acquérir gracieusement. Cette demande est refusée par la famille FAU.

Les terrains seront donc cédés à la commune.

Avec l'accord du conseil municipal, point ajouté à l'ordre du jour

11 voix pour

Question sur la « soirée guingette ».

FGALITRE pose la question sur le choix des associations qui ont fait la buvette, les grillades. Les associations ont bien voulu prendre en charge les buffets à la suite de réponses négatives et tardives d'autres.

Amandine ajoute, d'une façon générale, qu'il serait intéressant que d'autres associations participe à la vie de la commune. Le coût de soirée a été de 1300 euros pour l'orchestre spécifiquement.

Sur le même sujet, Isabelle BERNARD fait part au conseil de la réponse qu'elle a donné à un courrier de l'amicale des sapeurs-pompiers. Il y est fait un certain nombre de griefs dont les baisses des subventions. Elle rappelle que celles-ci ont également été votées par les élus de l'opposition.

Parmi ces griefs, il est reproché aux membres du conseil municipal leur absence à la manifestation organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers : « sainte Barbe ». A aucun moment le conseil municipal n'a été invité. Jacqueline LARTIGUE précise qu'elle ne va pas à des fêtes d'associations dont elle n'est pas invitée.

De plus aucune communication n'a été envoyé à la commune pour qu'elle-même communique avec ses propres réseaux sociaux.

Fin du conseil à 21h45